

Le Diplôme d'accès aux études universitaires

Référence : ACORDA-RESS05112024152423

Résumé :



Après le bac, sans le bac, le D.A.E.U. (Diplôme d'accès aux études universitaires) donne les mêmes droits que le baccalauréat : accéder aux études supérieures et aux concours administratifs. Accessible à ceux qui ont interrompu leurs études et sous conditions d'âge, l'inscription au D.A.E.U. A : littéraire, juridique ou au D.A.E.U. B : scientifique se fait auprès du service de formation continue des universités.

Public cible : Etudiants ambassadeurs, Famille (Lycéen, étudiant, parent), Personnel du SCUIO-IP, Professeur, Proviseur, Psychologue de l'Education Nationale.

Thématiques : Diplôme d'université, Orientation sans bac.

Type de ressource : Site web

Format du document : Le Diplôme d'accès aux études universitaires

Institution : Autre

Auteur : FCU

Lien vers la ressource : <https://www.daeu.fr/>